



Préfecture du Tarn

DDCSPP

18 av Maréchal Joffre -
81011 ALBI cedex 9
Tél: 05-81-27-50-00 (Fax: -53-28)
Mail: ddcspp@tarn.gouv.fr

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'INSPECTION

ÉLEVAGES

BOVINS (2101) / PORCS (2102) / VOLAILLES (2111) / LAPINS (2110)

SOUMIS A AUTORISATION

Codification:
E_SD_ICPE_élevages_141009

Indice révision : D

Date: 01/01/2015

Annule et remplace:
18/02/2011

SERVICE: **Environnement-Santé Animale**

Nom et prénom ou raison sociale	GAEC DE MONCASSIN
Adresse	Moncassin 81600 CADALEN
Responsable: Nom, prénom Adresse Tél / adresse électronique	Monsieur Jean-Louis BIROT, Monsieur Guillaume BIROT Moncassin 81600 CADALEN 06 07 69 62 81
Personne présente	
Nature de l'activité	Elevage de pintades, poulets et chapons (IED)
Rubrique(s)	3660, 2111-1, 1412-2-b, 1530-3
N° Cheptel N° S3IC	81046499 581-61
Type d'inspection:	Date: 2 juin 2022 Type: <input type="checkbox"/> Circonstancielle <input checked="" type="checkbox"/> programmée <input checked="" type="checkbox"/> Approfondie <input type="checkbox"/> courante <input type="checkbox"/> rapide <input type="checkbox"/> Inopinée <input checked="" type="checkbox"/> sur rendez-vous <input type="checkbox"/> plainte Motif: Programmation 2022
Inspectrice (s)	
Inspection précédente Points à revoir	26 novembre 2019
Références réglementaires - Code de l'environnement – livre V des parties législative et réglementaire - Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n° 2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ; - Arrêté interministériel du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national, - Arrêté interministériel du 23 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national nitrates, - Arrêté régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée du 30 août 2012.	
Abréviations utilisées Les abréviations suivantes sont utilisées pour déterminer la conformité des points inspectés et le champ de l'inspection : CO: conforme NC: non conforme PO: pas observé, signale les points de la grille qui n'ont pas été inspecté SO: sans objet, indique que le point ne concerne pas l'atelier inspecté	
Commentaires La grille figurant sur les pages suivantes liste les points susceptibles d'être évalués au cours d'une inspection. La conformité des points contrôlés a été évaluée, en ce qui concerne le fonctionnement, sur l'observation des activités en cours au moment de l'inspection. L'ensemble des non-conformités relevées est présenté à la fin du rapport.	

SITE DE L'ELEVAGE (une fiche par site):

COMMUNE : **CADALEN**

Lieu-dit : **Moncassin**

SITUATION ADMINISTRATIVE

ANIMAUX DECLARES

Bovins (2101)	A	D	RSD	Date:			
Bovins engraissement		Vaches Allaitantes		Vaches Laitières			
Porcins (2102)	A	D	RSD	Date:	Animaux-équivalents :		
Reproducteurs		Engraissement		Post sevrage		Cochettes	
Volailles (2111)	A	D	RSD	Date: 21/01/2011	Animaux-équivalents : 49000 + 4900 = 53900		
Caille (0,125)		Pigeon, perdrix (0,25)		Poules, poulets, faisans, pintades (1)			
Dindes et oies (3)		Canards (2)		Poulets lourds (1,15)			

INSPECTION

CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION A LA DECLARATION

Objet	Conformité	Observations
Exploitant	CO	
Effectifs	CO	
Site (parcelles)	CO	

NOMBRE D'ANIMAUX PRÉSENTS LORS DE L'INSPECTION

Bovins	Veau boucherie:		Engraissement		Laitier		Allaitant	
Porcins	Reproducteurs -3-		Engraissement-1-		Post sevrage-0,2-		Cochettes-1-	
	Équivalents porcs :							
Lapins	Reproducteurs		Engraissement					
Volailles	Caille (0,125)		Pigeon, perdrix (0,25)		Poules, poulets, faisans, pintades (1)		pintades poulets	
	Dindes et oies (3)		Canards (2)		Poulets lourds (1,15)		chapons	
Total en anx équivalents								

IMPLANTATION- AMÉNAGEMENTS

Objet	Conformité	Observations
Distances des bâtiments et annexes (art 5)	CO	Habitation la plus proche est située à 400 m des bâtiments d'élevage lieu-dit Rieunier
Intégration paysagère (art 6)	CO	
Aménagement des locaux et des aires de stockage (art 11)	CO	
Gestion du pâturage et des parcours (art 20, 21, 22)	CO	
Propreté de l'installation et accessibilité (locaux et abords) (art 10, 12)	CO	
Lutte contre la proliférations des insectes (art 10)	CO	Faite en interne avec insecticide en pulvérisation

Lutte contre la prolifération des rongeurs (art 10)	CO	Faite en interne avec des appâts. Vu cahier d'enregistrement à jour
Stockage des produits de nettoyage, désinfection, traitements, carburant... (art15)	CO	2 locaux dédiés à l'entrepot des produits de nettoyage-désinfection, traitements, en parfait état et fermés à clefs...huiles sur bac de rétention, 3 cuves à carburant aux normes (1 de 1000 l gasoil, 2 de 2500 l GNR)
Moyen de lutte contre l'incendie (art13)	CO	Présence de 11 extincteurs. Vu vérification de la société CSPI du
Distance avec borne/lac le + proche (art13)	CO	Présence d'un lac à 200 m. Présence d'une piscine sur le site de 90 m3
Affichage incendie (art13)	CO	
Installations électriques et techniques (art14)	CO	Vu vérification de la société Diag énergies du 11/10/2018. Vérifications 2019 prévues début 2020
GESTION DES ANNEXES		
Objet	Conformité	Observations
Cuve(s) à gaz	CO	Présence d'une cuve de propane de 1000 kg, et 2 de 3200 kg déclaré au titre de la rubrique 1412-2-b. Révisions faites le 06/08/2019 par la société VITOGAZ
Cuve(s) à fuel	CO	Présence d'une cuve de 1000 l de gasoil voiture et 2 cuves de gasoil matériel agricole de 2500 l. Les 3 cuves sont à double paroi
Stockage des matériaux combustibles (paille,foin) (rub.1530) 1000 m3	CO	Présence d'un hangar de stockage d'une capacité de 3200 m3.. Déclaration au titre de la rubrique 1530 faite le 09/03/2017. Construction d'un hangar en panneaux photovoltaïques en 2018 pour le stockage du matériel.(surface 900 m²)
Fabrication d'aliment (rub. 2260) 100 kw ou 73,6 cv	CO	Puissance totale des moteurs de 53 kw
Silos et installation de stockage (rub. 2160) 5000m3	CO	Présence de 11 cellules de blé-mais d'une capacité totale de 2400 m3 et de 12 silos d'aliments d'une capacité totale de 150 m3
Engrais liquide (rub. 2175) 100 m3	SO	
EMISSIONS DANS L'EAU ET DANS LE SOL		
Objet	Conformité	Observations
Eau (art 17, 18 ,19)	Compteur	CO
	Disconnecteur	CO
	Enregistrement	CO
Equipement de collecte et de stockage des effluents d'élevage (art 11, 23, 25)	CO	Réseau d'eau potable SIAEP du Gaillacois vu factures du , du , du
Collecte des eaux de pluie (art 24)	CO	Fumière sur aire bétonnée de 240 m². Fumier sec pailleux (catégorie 2)
EPANDAGE ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS D'ELEVAGE		
Objet	Conformité	Observations
Parcelles en zone vulnérable	OUI	
Epandage des effluents (art 27-3)	CO	
Plan d'épandage (art 26, 27)	CO	Le plan d'épandage date de 2017 est à jour
Interdiction d'épandage et distances (art 27-3)	CO	
Dimensionnement du plan d'épandage (art 27-4)	CO	

Délais d'enfouissement (art 27-5)	CO	Parcelles disquées ou labourées immédiatement après les apports de fumier . Epandeur à table
Station ou équipement de traitement (art 28)	SO	
Compostage (art 29)	SO	
Site de traitement spécialisé (art 30)	SO	
EMISSIONS DANS L'AIR D'ODEUR , GAZ OU POUSSIERE		
Objet	Conformité	Observations
Ventilation des bâtiments (art 31)	CO	
Odeurs (art31)	CO	
Emission de gaz (art 31)	PO	
Emission de poussières (art 31)	CO	
Bruit (art 32)	CO	
DECHETS ET SOUS PRODUITS ANIMAUX		
Objet	Conformité	Observations
Stockage des baches, sacs, soins vétérinaires (art 33, 34)	CO	Recyclage des déchets. Vu attestations de remise des déchets (bidons, sacs, ficelles...) du
Stockage des cadavres (art 34)	CO	Présence d'un congélateur et d'un bac équarrissage homologué
Bordereaux d'enlèvement (art 34)	CO	Vu historique des enlèvements ATEMAX pour 2022
SURVEILLANCE DES EMISSIONS		
Objet	Conformité	Observations
Présence d'un cahier d'épandage à jour (art 37)	CO	
Complétude du cahier (art 37)	CO	
Bordereaux d'échange (art 37)	SO	
Surface d'épandage (ha) (art 37)	CO	SPE de 300 Ha
Azote épandu (U/ha/an) (art 37)	CO	36 u/Ha/an
Station épuration (art 38)	SO	
Compostage (art 39)	SO	

3 – OBSERVATIONS

Le GAEC compte 2 associés (père et fils) et 2 salariés.

A l'origine le GAEC de Moncassin exploitait un élevage de 15000 dindes et de 4000 poulets. Il y a quelques années l'élevage des dindes a été supprimé et remplacé par l'élevage de 4000 pintades et de 30000 poulets.

On note un accident sur le site en juillet 2007. Il s'agit d'un incendie dans un bâtiment d'élevage. La cause supposée serait un dysfonctionnement électrique. Pas d'impact dommageable sur le voisinage, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Seul un impact sur l'exploitation avec la perte du bâtiment et des poussins se trouvant à l'intérieur.

La SAU est de 351Ha51. L'exploitation dispose d'une fabrique d'aliment.

En 2018, un nouveau bâtiment de stockage pour le matériel est réalisé. Il a une superficie de 900 m² et sa toiture comporte des panneaux photovoltaïques.

L'exploitation compte 12 poulaillers.

En juin 2019, un nouveau bâtiment de 500 m² avec parcours de 3700 m² a été réalisé.

Il permet d'élever 4900 poulets de chair (1 bande par an, 90 à 110 jours d'élevage) ou 3000 chapons (1 bande par an, 6 mois d'élevage) en bandes alternées soit au maximum 4900 animaux équivalents de plus. Ainsi, l'effectif autorisé est passé de 49000 animaux équivalents à 53900 animaux équivalents. Ces animaux sont destinés à un nouveau marché.

4 – RÉCAPITULATIF DES NON-CONFORMITÉS

Objet	Type de Non Conformité	Observations

5 – ÉVALUATION DE L'ATELIER (résultat global)

Etablissement bien tenu et conforme.

Date: 2 juin 2022